



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Suspension de la procédure de faillite

Date de publication: SHAB 17.05.2023

Publications supplémentaires: KABGE 17.05.2023

Date de fin de visibilité prévue: 17.05.2028

Numéro de publication: KK03-0000042629

Entité de publication

Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, 1211 Genève 6

Suspension de la procédure de faillite Fast Up Sàrl

Débiteurs:

Fast Up Sàrl
CHE-321.681.476
Rue Royaume 9
1201 Genève

Date de l'ouverture de la faillite : 09.03.2023

Date de suspension: 11.05.2023

Montant de l'avance de frais: CHF 5'000.00

Remarques juridiques:

La faillite est clôturée, faute d'actifs, si, dans le délai indiqué, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée, si la garantie s'avère insuffisante.

Publication selon les art. 230 et 230a LP.

Délai : 10 jours

Fin du délai: 27.05.2023

Point de contact:

Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, P.O.B. 1211 Genève 6

Remarques:

Pour tout renseignement:

Groupe 2 + 41 22 3888946

F20230371

But :

La société a pour but, en Suisse et à l'étranger: l'exploitation d'une entreprise générale du bâtiment; l'offre de tous conseils, services et prestations, de même que l'exercice de toutes activités dans les domaines du bâtiment, du pilotage, de la construction, du génie-

civil, de la réalisation de projets, des travaux spéciaux, des travaux publics, de la rénovation intérieure et extérieure, de la peinture, plâtrerie, gypserie et pose de carrelage; l'achat, la vente, le développement, la création, la distribution, l'importation, l'exportation et la commercialisation de tous biens, produits et services dans les domaines précités. La société pourra effectuer soit pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières (à l'exclusion des opérations prohibées par la LFAIE), en Suisse et à l'étranger, se rattachant directement ou indirectement au but principal. Elle peut créer des succursales en Suisse et à l'étranger. La société pourra également accorder des prêts à ses associés et/ou se solidariser, cautionner ou se porter-fort des prêts consentis par des tiers à ses associés.